

**Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc**

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire Séance du 5 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 21 Absents : 6 dont Représentés : 5	L'an 2021, le 5 novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à Servoz sous la présidence du Président M. Éric FOURNIER
Étaient présents :	FOURNIER Éric, CHANTELOT Xavier, VALLAS Jérémy, VILLARD Hervé, DESAILLOUD Cédric, CHARLOT-FLORENTIN Philippe, BOSSONNEY Ghislaine, DEVOUASSOUX Patrick, MIEUSSET Karine, BEAUFOUR Aurélie, BAVUZ Elodie, BOCHATAY Christophe, LELIEVRE Isabel (à compte de 19h30 – Avant le point n°4), OLLIER Bernard, TERMOZ Aurore, DEMARCHI Charlotte, LAFFIN François-Xavier, DUCROZ Denis, VIALE Patrick, FAVRET Catherine, LAGARDE Stéphane, FERRARO Mary,
Absents excusés :	EVARD Nicolas (donne pouvoir à FOURNIER Éric), MOREAU-PETITJEAN Isabelle (donne pouvoir à VALLAS Jérémy), LELIEVRE Isabel (à compte de 19h30 – Avant le point n°4 donne pouvoir à CHANTELOT Xavier), BOZON Myriam, (donne procuration à VIALE Patrick), TRAPPIER Françoise (donne pouvoir à LAFFIN François-Xavier), VIOLLET Martial
Secrétaire de séance :	FERRARO Mary

Jérémy Vallas, Maire de Vallorcine, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Communautaire dans la commune de Vallorcine et les remercie de leur présence.

Le conseil communautaire désigne Mary Ferraro en qualité de secrétaire de séance.

1. Communications du Président

Le Président remercie la commune de Vallorcine pour son accueil.

Il souhaite la bienvenue à Carole Ascensi, nouvelle directrice adjointe à la Direction de l'Aménagement du Territoire et à Aymeric Sauvage, nouveau directeur de la Direction du Système d'Information et de Télécommunication.

Le Président informe ensuite les membres du Conseil Communautaire du lancement de la campagne d'hiver avec l'Office de Tourisme de la Vallée, afin de garantir aux côtés des socio-professionnels toutes les conditions de réussite de cette saison. La campagne promotionnelle pour la saison d'hiver mobilise à elle seule un effort budgétaire de près d'1 million d'euros comprenant notamment une offre exclusive de cours de ski collectifs pour nos séjournants et un plan de communication ambitieux pour cibler la fréquentation intervacances scolaires et de nouvelles clientèles de proximité, dont notamment dans le métro parisien. Depuis le début de la campagne on est passé de 7 000 à 12 000 visites par jour de notre site web avec 61 % de visiteurs d'île de France, en progression de 41 %. La page cours de ski offerts enregistre 25 000 visiteurs uniques depuis le 22 octobre.

Il souhaite, ensuite remercie les personnes de Chamonix et de la CCVCMB pour l'organisation d'un nouveau centre de vaccination éphémère du 16 au 19 novembre 2021 pour la campagne de 3^e dose (Pfizer) à destination des personnes de + 65 ans, les personnels de santé et les personnes fragiles entre le 16 et le 19 novembre 2021, notamment pour nos aînés qui avaient bénéficié de notre première campagne 6 mois plus tôt. On compte actuellement 250 inscrits, il reste de nombreux créneaux qui nous ouvrons donc aux primo-injections.

Xavier Chantelot, Vice-président à la Culture souhaite remercier le service culturel pour l'organisation de la 20^e édition du festival des Asticots. Le public a été nombreux dans une ambiance festive et joyeuse.

2. Administration Générale : Présentation du rapport d'activités du SM3A

Patrick Viale, conseiller communautaire, rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le rapport d'activité 2020 permettant de présenter de manière synthétique les principales missions exercées par les agents du SM3A sur tout le territoire durant l'année précédente doit être transmis à tous les membres et présenté au Conseil Communautaire avant le 30 septembre de chaque année.

Patrick Viale souhaite rendre hommage à Michel Meylan créateur du SM3A en 1994. Patrick Devouassoux fait part du questionnement des usagers concernant les travaux du PAPI relatifs à la protection des hameaux des Tines, des Glières, des Praz et des Bois. Il lui semble nécessaire de rassurer la population en expliquant que les études sont en cours, que rien n'est définitif sur l'ensemble des protections qui seront déployées. Bernard Ollier complète sur les mêmes interrogations concernant le secteur de Blaitière et de l'Arveyron de la Mer de Glace. Il ajoute qu'il est nécessaire de privilégier la solution la moins impactante pour l'environnement. Éric Fournier salue la mise en commun des moyens de financement au service du territoire et la solidarité entre l'amont et l'aval, soutenue notamment par la taxe GEMAPI. Il remercie le travail de Jean-Claude Burnet, prédécesseur de Patrick Viale ainsi que tous les élus de la CCVCMB qui siègent au SM3A. Le Président souhaite soulever plusieurs points importants : tout d'abord le conflit d'usage entre agriculteurs et industriels, ensuite la nécessité de développer une bonne pédagogie auprès des usagers afin d'anticiper le risque hydraulique. Il rappelle également le rôle important du SM3A en matière de prise en compte des risques pour les habitants et pour le bâti, ainsi que la collaboration avec le Département et la Région sur les modèles de demain. Stéphane Lagarde s'interroge sur les risques « non visibles » notamment la baisse périodique des flux en période d'étiage. Patrick Viale l'informe de la mesure du débit du cours d'eau tout au long de l'année par l'Agence de l'Eau. Éric Fournier complète en précisant que ces données figurent sur le site internet de l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, au titre d'Adapt' Mont-Blanc, des informations ont été données sur l'évolution des flux à venir compte-tenu des évolutions climatiques. Il est d'ailleurs nécessaire de prévoir les modifications des débits dans les années à venir, revoir certains éléments, notamment sur les retenues et sur une meilleure utilisation de l'eau. En effet les phénomènes de précipitation sont de plus en plus extrêmes, il est nécessaire de prendre en considération ces changements climatiques, d'anticiper par des mesures de prévention et des ouvrages plus équilibrés à l'aval, par exemple. Jérémie Vallas souligne la grande réactivité du SM3A dans le combat contre la Renouée du Japon à Vallorcine. Patrick Viale conclue en invitant tous les élus au Comité Rivière.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2020 du SM3A

3. Finances : Adoption des tarifs des services Intercommunaux 2022

Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux finances propose au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs des équipements et services relevant de la compétence de la Communauté de Communes, applicables à compter de l'exercice 2022.

Il est précisé que la lettre de cadrage a fixé une stabilité de ces tarifs pour l'année 2022. Les propositions de tarif ont été examinées au sein de chaque commission thématique et au sein de la commission des finances du 3 novembre 2021.

Il est précisé que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022, sauf autres dates d'applications mentionnées dans le document présenté en séance.

Ghislaine Bossonney et Éric Fournier remercient tous les services pour leur travail en commission. L'étude de ces tarifs permet de voir la diversité des prestations de la CCVCMB. Bernard Ollier s'interroge sur les tarifs de la Maison de Barberine et l'auditorium de l'EMDI, il constate une incohérence dans les différentes prestations des lieux. Ghislaine Bossonney demande à ce que soit revus ces tarifs. Jérémy Vallas estime qu'il serait intéressant de se rapprocher des Offices du Tourisme afin d'optimiser la location de la salle Kandahar aux Houches. Ghislaine Bossonney ajoute qu'une réflexion est en cours avec la Direction des Sports pour optimiser l'utilisation de cette salle notamment auprès des associations. François-Xavier Laffin pense qu'il serait intéressant d'avoir une image économique par sites afin d'en percevoir la rentabilité. Ghislaine Bossonney et Éric Fournier répondent que ce travail est réalisé en commission, sur un catalogue de l'ensemble des tarifs pour une meilleure visibilité, notamment pour les associations et les utilisateurs.

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité :**

- **ADOpte** les tarifs proposés,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces tarifs, notamment pour les dispositifs tarifaires avec offres combinées (Cham'Val, Tourisme solidaire...) ainsi que les conventions liées aux modes d'encaissement de la billetterie (Chèques vacances, Service e-commerce...)

Départ d'Isabel Lelièvre, qui donne procuration à Xavier Chantelot.

4. Ressources Humaines : Ajustement du tableau des effectifs et emplois budgétaires

Xavier Chantelot, Vice-président aux ressources humaines rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient ainsi au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements sur des postes vacants.

En complément de la délibération soumise au Conseil Communautaire du 29/07/2021, pour permettre la nomination (après réussite à examens professionnels ou à l'ancienneté) des agents à inscrire sur les tableaux d'avancements de grade établis pour l'année 2021

FILIERE	Postes et GRADES ACTUELS (à supprimer)	Postes et GRADES FUTURS (à créer)	Date d'effet
technique	<u>1 poste emploi</u> <u>Responsable unité</u> <u>projet/acquisition/déploiement à la</u>	<u>1 poste emploi</u> <u>Responsable unité</u> <u>projet/acquisition/déploiement à la</u>	01/11/2021

	<u>Direction des systèmes d'information et télécom</u> Grade : technicien principal de 2 ^{ème} classe (cat B) à temps complet cotation poste : B2	<u>Direction des systèmes d'information et télécom</u> Technicien principal de 1ère classe (cat B) à temps complet cotation poste : B2	
	<u>1 poste emploi</u> <u>Responsable adjoint service pôle travaux au service pistes et sentiers à la Direction des sports</u> Grade : technicien principal de 2 ^{ème} classe (cat B) à temps complet cotation poste : B3	<u>1 poste emploi</u> <u>Responsable adjoint service pôle travaux au service pistes et sentiers à la Direction des sports</u> Grade : technicien principal de 1ère classe (cat B) à temps complet cotation poste : B3	01/11/2021
	<u>1 poste emploi</u> <u>Responsable unité réseau et télécommunication / technicien développement conception et support à la Direction des systèmes d'information et télécom</u> Grade : technicien (cat B) à temps complet cotation poste : B2	<u>1 poste emploi</u> <u>Responsable unité réseau et télécommunication / technicien développement conception et support à la Direction des systèmes d'information et télécom</u> Grade : technicien principal de 2 ^{ème} classe (cat B) à temps complet cotation poste : B2	01/11/2021

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu les délibérations n°1030 du 10/09/2019 et n° 1141 du 31/07/2020 du Conseil communautaire relative à la mise en place du RIFSEEP,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice,

Considérant la nécessité de créer les emplois indiqués ci-dessus,

Considérant la nécessité de transformer (suppression et création) les postes décrits ci-dessus au tableau des effectifs, pour permettre la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade et de promotion interne,

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité :**

- **DONNE SON ACCORD** pour la transformation (suppression et création) des postes tels qu'indiqués ci-dessus,
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Collectivité,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

5. Déchets : RPOS ordures ménagères : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité et du Service public d'élimination des déchets

Éric Fournier, Président, demande un report de ce point au prochain Conseil Communautaire, afin d'étudier de nouveaux éléments à prendre en compte.

6. Transition écologique et énergétique : Fonds Air Entreprises – Avenant n° 2

Hervé Villard, Vice-président délégué à la transition écologique, rappelle au Conseil Communautaire que la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est activement engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques.

Ainsi, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a été un des premiers territoires à avoir mis en œuvre un Fonds Air Entreprises, par délibération en Conseil Communautaire le 23 mai 2017.

La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'est inscrite dans le FAE pour accompagner les professionnels dans la mise en place de procédés efficaces favorisant la diminution de leurs rejets de polluants atmosphériques.

Les entreprises éligibles sont :

1. Artisans du bois,
2. Entreprises du BTP,
3. Carrière,
4. Hôtellerie-restauration
5. Toute entreprise identifiée comme émettrice de polluants atmosphériques

Depuis 2019, date de mise en place du Fonds, 8 dossiers ont été acceptés.

Une convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2017-2021 a été signée par la Région, le Département et la CCVCMB en date du 22 mars 2018, puis un avenant n°1 à la convention en date du 23 juillet 2020.

Au vu de l'évolution des réflexions relatives à la mise en œuvre du fonds air entreprises sur le territoire de la CCVCMB, il est nécessaire d'apporter par voie d'avenant des modifications à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2017-2021 signée en 2018 pour 5 ans par les trois financeurs.

Cet avenant n°2 permet de prolonger la durée d'exécution de la convention jusqu'au 31/12/2024 (date de dépôt des dossiers par les candidats), date qui sera commune à l'ensemble des EPCI de la Vallée de l'Arve.

D'autre part, le CCVCMB s'engage à mobiliser et mettre en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs fixés dans la convention notamment par l'animation auprès des entreprises, l'instruction administrative et technique. Ces derniers points feront l'objet de propositions et d'une validation ultérieure.

Éric Fournier souhaite souligner que le travail a été réalisé avec attention, notamment pour prendre en compte, au mieux, les différences de paysage industriel et d'activité économique entre la partie haute de la vallée et la partie aval. Hervé Villard souligne, d'une part, que 9 dossiers ont été approuvés à ce jour au titre de ce dispositif et, d'autre part, qu'il sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Stéphane Lagarde dit se réjouir de la mise en place de ce dispositif, dans la mesure où il s'agissait d'une demande formulée sous l'ancien mandat.

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention Fonds Air Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention et tout document y afférent.

7. Transition écologique et énergétique : Validation de 2 dossiers et des conventions d'accompagnement financier

Hervé Villard, Vice-président délégué à la transition écologique, rappelle au Conseil Communautaire que, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est engagée dans le dispositif « Fonds Air Entreprises » (FAE) afin d'accompagner les professionnels à réduire leurs émissions de polluants atmosphériques.

Le FAE est financé, à part égale, par la CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat a été signée par la CCVCMB, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes le 22 mars 2018.

La contribution financière des partenaires (Région Auvergne Rhône-Alpes et Conseil Départemental) est versée directement à la CCVCMB, qui reverse l'aide au bénéficiaire. La Région a déjà versé un acompte, avec une convention attributive de subvention datant du 8 septembre 2017. Pour le Département, l'appel des fonds se fait après la signature des conventions entre la CCVCMB et les entreprises lauréates.

En 2021, la CCVCMB a déjà validé cinq demandes au titre du FONDS AIR ENTREPRISES, pour un montant total de prime accordé de 44 344,09€, et en 2020, 15 634,69€ ont été accordés.

Le Comité Technique FAE (Ademe, Région, Département, Atmo, Dreal) sollicité en octobre 2021, a analysé deux nouvelles demandes au titre du FONDS AIR ENTREPRISES.

Le taux d'aides varie de 30% à 50%, selon l'impact sur les émissions et/ou la démarche globale de l'entreprise (utilisation d'une énergie renouvelable, isolation thermique effectuée...). La fonction de chauffage principal bénéficie également d'un taux plus important que le chauffage d'appoint (cheminée d'agrément par exemple).

Les membres du Comité de Pilotage FONDS AIR ENTREPRISES (COPIL FAE), sollicités par voie électronique fin octobre 2021, ont validé les deux demandes et les taux d'aide suivants :

Entreprise : Mountain Spirit - Gîte Michel Fagot - Les Houches (Annexe 5)

Travaux concernés : remplacement chaudière fioul -> chaudière gaz

Coût total des travaux : 17 925,73€HT

Calendrier : octobre 2021

-> **Proposition COPIL : 40% = 7 170,29€**

Entreprise : CHALET VACANCES EN MONTAGNE (CVM) – Chamonix (Annexe 6)

Travaux concernés : remplacement chaudière gaz surdimensionnée -> chaudière gaz à condensation

Coût total des travaux : 25 142,65€TTC (association, non récupération de la TVA)

Calendrier : novembre 2021

-> **Proposition COPIL : 30% = 7 542,80€**

Le versement des aides accordées sera effectué en une seule fois par la CCVCMB, maître d'ouvrage du Fonds, sur présentation des justificatifs de paiement des investissements (factures acquittées) et contrôle de la mise en œuvre de l'installation (visite sur place, photos...).

Des conventions d'accompagnement financier au titre du FONDS AIR ENTREPRISES (en annexe) précisent l'assiette éligible et le taux accordé à chacune des entreprises, ainsi que les conditions d'attribution et de versement de l'aide.

Jérémy Vallas s'interroge sur les critères pris en compte dans l'étude des dossiers. Hervé Villard répond qu'il est difficile d'avoir une typologie précise, cependant le comité technique étudie les dossiers sur des critères normés. Éric Fournier ajoute qu'il est important de poursuivre ces aides car bientôt les foyers ouverts seront interdits. Stéphane Lagarde s'interroge sur les critères de contrôle technique de l'appareil. Éric Fournier répond que les appareils sont normés. En revanche il n'est pas possible ensuite de contrôler l'usage qui en est fait, notamment sur l'utilisation d'un bois de qualité. Denis Ducroz estime que ce sujet fait oublier la pollution liée à la circulation et propose que l'ATMB soit sollicitée pour soutenir ce dispositif. Éric Fournier indique qu'au titre de l'évaluation à mi-parcours du PPA, faite par ATMO, il apparaît que le territoire est dans la trajectoire sur les PM2,5 et les PM10, par contre le territoire est en deçà de la trajectoire pour les émissions liées à la circulation, tant du fait du trafic interne que du fait du trafic de transit. Des actions continuent à être menées par les communautés de communes qui s'accordent à solliciter la contribution de l'Etat dans cette démarche, notamment dans le cadre de la ZFE. Les éléments relatifs à la ZFE seront présentés prochainement aux élus. Denis Ducroz poursuit en évoquant les articles de presse qui laissent à penser que la problématique de pollution liée au transports est résolue. Éric Fournier confirme qu'il n'est pas concevable de laisser dire que ce problème est résolu, cependant les actions se poursuivent pour encore améliorer la situation.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité :

- **VALIDE** les aides au titre du FAE de 7 170,29€ à Mountain Spirit - Gîte Michel Fagot, de 7 542,80€ à l'association CHALET VACANCES EN MONTAGNE (CVM)
- **VALIDE** les Conventions d'accompagnement financier au titre du FONDS AIR ENTREPRISES avec les entreprises correspondantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le versement de sa quote-part, soit 4 904€.

8. Transition écologique et énergétique : Fonds Air Véhicules

Hervé Villard, Vice-président délégué à la transition écologique, rappelle au Conseil Communautaire qu'au titre des actions en faveur de la qualité de l'air à l'échelle du PPA, et qui sont inscrites dans la Convention AIR avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, figure un Fonds Air Véhicule (FAV).

Le Bureau Exécutif de la CCVCMB du 2 mars 2021, puis du 15 juin 2021, a validé les actions inscrites au titre de cette Convention AIR avec la Région.

Le Fonds Air Véhicules est un dispositif financier pour développer les véhicules à faibles émissions de particules (électriques et GNV) pour des professionnels de la Vallée de l'Arve. L'état du parc roulant sur la Vallée de l'Arve démontre que les VUL anciens et polluants réalisent 17 % des kilomètres parcourus mais sont à l'origine de 34 % des émissions de Nox. Dans ce parc, 1/3 ont une vignette Crit'air 4 (véhicules mis en circulation avant 2005) et sont donc très polluants.

Le dispositif cible à la fois les véhicules des PME-TPE, des indépendants et professions libérales, des entreprises et des associations du territoire. Les bénéficiaires de l'aide doivent être situés sur le territoire de la CCPMB, CCVCMB ou de la 2CCAM. Les autres territoires du PPA de la Vallée de l'Arve n'ont pas

souhaité participer à cette action.

L'aide porte sur l'acquisition de tout véhicule léger, utilitaire léger ou poids lourd (VL, VUL ou PL) neuf électrique ou GNV d'un PTAC (poids total autorisé en charge) de moins de 7 tonnes.

Le montant des aides est fixé conformément au tableau suivant :

Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) du véhicule	Montant de l'aide par véhicule
<2,5 tonnes	3 000 €
2,5t < PTAC < 7t	5 000 €

Les critères d'éligibilité sont détaillés dans le projet de règlement présenté en séance.

La commission Transition Ecologique en date du 15 octobre 2021 a validé les critères d'attribution, identiques sur les 3 EPCI engagés et les objectifs pour l'année 2022 pour la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : 15 VUL/VL et 3 PL, soit un budget de 60 000€, dont 12 000€ pour la CCVCMB en 2022.

Ces aides sont financées à 80% par la Région Auvergne Rhône-Alpes et 20% par la CCVCMB. L'action sera lancée dès janvier 2022 pour une fin en décembre 2022 (fin de la Convention Air avec la Région), sous réserve du vote du budget prévisionnel 2022 et d'une validation de la Convention AIR en Commission Permanente de la Région.

Cette aide sera cumulable avec les aides nationales.

Pour bénéficier de cette aide, un dossier administratif devra être déposé par l'entreprise pour être instruite par la CCVCMB.

Un logo et un formulaire identique aux 3 EPCI restent à finaliser et à adapter à chaque territoire partenaire.

Les aides seront débloquées sur présentation d'une facture d'achat acquittée auprès d'un professionnel.

Stéphane Lagarde estime que le montant de l'aide n'est pas significatif par rapport au levier que cela pourrait apporter sur l'impact carbone. Éric Fournier répond qu'il faut voir cela comme une première étape. L'aide est mise en place et sera réétudiée en fonction de la demande. Pour l'instant, cette aide ne rencontre pas un grand succès sur les autres territoires. Catherine Favret explique que le manque de succès de cette aide est, en partie liée, au recours, par les professionnels, à la location longue durée. Bernard Ollier estime que la dimension générationnelle est à considérer, les jeunes artisans étant d'avantage sensibilisés que leurs aînés.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un Fonds Air Véhicules accordé aux entreprises du territoire pour l'acquisition d'un véhicule à faibles émissions de particules électriques ou GNV à hauteur de :
 - 3 000€ pour un PTAC < 2,5 tonnes
 - 5 000€ pour un PTAC entre 2,5 et 7 tonnes.
- **APPROUVE** le règlement d'attribution ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

9. Transition écologique et énergétique : Adaptation au changement climatique : accompagnement de l'ADEME par la démarche TAACT

Hervé Villard, Vice-président délégué à la transition écologique, rappelle que le changement climatique est une préoccupation majeure qui ne cesse de prendre de l'importance. L'adaptation aux effets du changement climatique est désormais une question centrale, compte tenu de l'ampleur et de la vitesse des effets constatés et prévisionnels du changement climatique, notamment dans nos territoires de montagne. Cela nécessite des modifications importantes et une intégration du changement climatique dans les processus de planification et de prises de décision, notamment au sein des collectivités.

Au niveau national, deux plans d'adaptation ont été adoptés. D'une part, un observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC) a été créé et d'autre part, dans le cadre des Plans Climat Air Energie Territoriaux, les collectivités sont légitimes et pertinentes pour définir des stratégies d'adaptation au changement climatique ainsi que pour porter des actions concrètes localement.

C'est dans ce contexte que la politique de transitions de la Vallée de Chamonix s'inscrit avec notamment son engagement dans le programme AdaPT Mont-Blanc (Adaptation de la Planification Territoriale au Changement Climatique dans l'Espace Mont-Blanc,) le renouvellement de notre démarche TEPOS, la mobilisation TerriStory en tant qu'outil de diagnostic territorial pour l'amélioration de la compréhension des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire, notre démarche CITER'GIE en cours...

Afin d'aider les collectivités dans leur montée en compétence sur la thématique de l'adaptation au changement climatique, l'ADEME a développé entre 2012 et 2018 les outils d'accompagnement Impact'Climat, Objectif'Climat Trajectoire et Objectif'Climat Suivi-Evaluation. Depuis 2019, l'ADEME a regroupé des trois outils au sein de la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) qui permet aux collectivités d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures d'évaluation de la stratégie.

Cette démarche se décompose de la manière suivante :

- Analyse de la sensibilité du territoire aux impacts du changement climatique (diagnostic de vulnérabilité).
- Construction d'une stratégie et mise en place d'actions
- Evaluation des actions via la mise en place d'indicateurs de suivi

En AURA, 5 territoires à l'échelle CRTE ont été sélectionnés par l'ADEME pour être accompagnée dans cette démarche. L'ADEME mettra ainsi à disposition gracieusement des collectivités un prestataire pour l'accompagner sur une durée de 2 ans maximum dans l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité du territoire, l'élaboration de la stratégie d'adaptation et la mise opérationnelle des premières actions à partir du mois de novembre 2021.

La CCVCMB fait partie de ces 5 EPCI.

Afin de garantir un bon déroulement de la mission, l'ADEME demande aux territoires sélectionnés de s'engager dans la démarche sur :

- Présentation de la démarche par l'instance de gouvernance du territoire pour approbation.
- Nomination officielle d'un chargé de mission avec attribution de temps de travail dédié.
- Présentation de la démarche aux directeurs techniques du territoire.
- Accord politique et managérial pour la mobilisation ponctuelle de ressources au sein des directions techniques.

C'est ainsi qu'il est proposé que la collectivité s'engage avec l'ADEME sur la définition de sa stratégie d'adaptation au changement climatique via la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires). L'ADEME mettra à disposition gracieusement de la collectivité un prestataire pour l'accompagner sur une durée de 2 ans maximum dans l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité du territoire, l'élaboration de la stratégie d'adaptation et la mise opérationnelle des premières actions à partir du mois de novembre 2021.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner Mme ASCENSI (Directrice Adjointe à la Transition au sein de la DAT) comme référente au sein de la collectivité pour cette mission. Une délégation de temps est ainsi prévue à cet effet, elle est estimée à environ 40 jours sur la durée de l'accompagnement (incluant la participation à l'animation interterritoriale), soit environ 20 jours/an.

Enfin, la collectivité s'engage à favoriser la transversalité de cette mission en permettant notamment d'associer les personnels d'autres services et les acteurs du territoire pour les réunions et les concertations.

Éric Fournier indique qu'il s'agit d'un objectif fort de reconnaissance des diagnostics afin d'accéder à une légitimité permettant d'accéder à un financement supérieur et d'aller plus loin dans les actions. Cette démarche permettra également de faire savoir que la collectivité œuvre dans sa stratégie au changement climatique. *Denis Ducroz* s'étonne du contenu de ce rapport en ce qu'il ne fait que reprendre un certain nombre de sujets sur lesquels la Vallée intervient déjà et qu'il ne semble que destiné à justifier un poste au sein des services.

Le Conseil Communautaire, A l'unanimité :

- **CONFIRME** l'intérêt d'engager la Communauté de Communes dans cette démarche d'accompagnement de la méthode TAACT en lien avec sa politique de transitions,
- **APPROUVE** l'engagement de Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc dans la démarche TAACT avec l'ADEME,
- **APPROUVE** la désignation de Mme ASCENSI, Directrice Adjointe à la Transition au sein de la Direction Aménagement et Transitions comme référente au sein de la collectivité pour cette mission,
- **APPROUVE** la transversalité de cette mission en assurant l'association des services de la collectivité et des acteurs du territoire tout au long de la démarche.

10. Tourisme : Aide Ingénierie Hébergement Touristique – AIHT - Validation de 2 dossiers et des conventions d'accompagnement financier

VU la Délibération du Conseil Communautaire n°984 du 16/04/2019 approuvant la mise en place d'une aide financière à l'ingénierie préalable aux travaux de rénovation et d'adaptation de l'offre de l'hébergement touristique, dénommée « aide ingénierie hébergement touristique »,

VU la convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, convention actualisée le 14/06/2019,

VU l'avis favorable de la Commission Tourisme du 19 octobre 2021,

Cédric Désailoud, Vice-président délégué au tourisme, rappelle au Conseil Communautaire qu'afin de conserver une diversité d'offre d'hébergements touristiques, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc soutient les projets des hébergements touristiques depuis 2019, en complément de la démarche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les investissements des hébergements touristiques (création, rénovation ou extension), avec une aide de 15% à 30% selon les typologies d'hébergements. Pour les centres de vacances accueillant des classes de neige, le taux d'intervention peut être porté à 50% maximum (dont 20% de bonus dans le cadre du Plan Montagne).

Ces aides à l'investissement doivent faire l'objet d'une ingénierie préalable, via la réalisation d'une étude de faisabilité, réalisée par un prestataire spécialisé.

La Région prend en charge 50% du coût HT de l'intervention d'un prestataire missionné par l'établissement touristique, pour réaliser l'étude de faisabilité, selon les besoins identifiés préalablement

La Communauté de Communes soutient les études de faisabilité nécessaires, en complément de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Communauté de Communes prend en charge 30% du coût, afin d'atteindre 80% de financement de l'ingénierie avec l'aide régionale.

La CCVCMB a reçu deux demandes en 2021 :

Hôtel Le Louvre –rénovation

Etude de faisabilité :

coût : 3 750 € HT

Aide Région Aura : 50%, soit 1 875€

Sollicite l'aide de la CCVCMB : 30%, soit 1 125€

Auberge de Jeunesse –rénovation

Etude de faisabilité :

coût : 9 252 € HT

Aide Région Aura : 50%, soit 4 626€

Sollicite l'aide de la CCVCMB : 30%, soit 2 775,60€

Des conventions d'accompagnement financier au titre de l'Aide Ingénierie Hébergement Touristique (en annexe) précisent l'assiette éligible à chacune des entreprises, ainsi que les conditions d'attribution et de versement de l'aide.

Hervé Villard souhaiterait que des réunions d'informations, à destination des hébergeurs et autres socio-professionnels, soient mises en place afin qu'ils aient connaissance de toutes les aides à leur disposition, comme par exemple ECOPROX. Cédric Désailoud répond que Delphine Rey, en charge de ces dossiers, dispose d'une documentation complète qu'il ne faut pas hésiter à consulter. Il rappelle que plusieurs établissements, ont d'ores et déjà bénéficié de cette intervention (Hôtel du Buet, Hôtel des Randonneurs et Ski Roc). Bernard Ollier pense qu'il serait utile de faire une présentation à l'Office de Tourisme de la Vallée lors de son assemblée générale.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité :

- **VALIDE** les aides au titre de l'AIHT de 1 125€ pour l'Hôtel LE LOUVRE, et de 2 775,60 € pour l'Auberge de Jeunesse, représentant 30% du montant total HT de leurs études de faisabilité respectives.
- **VALIDE** les Conventions d'accompagnement financier au titre de l'Aide Ingénierie Hébergement Touristique avec les entreprises correspondantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document y afférent,

11. Sports : Dispositif Forfaits Ski Jeunes – Conditions d'accès aux lycéens Section Biquilification Ski et Montagne

Aurélie Beaufour, Vice-présidente déléguée aux sports rappelle que convention triennale du pass-jeunes entre la Communauté de Communes et la Compagnie du Mont-Blanc arrive à échéance, une nouvelle convention est en cours d'écriture, d'ores et déjà il vous est demandé de valider les tarifs proposés au public afin de lancer la vente des forfaits.

Aurélie Beaufour, Vice-président délégué aux sports, rappelle que le territoire de la Vallée de Chamonix a initié une politique d'accès aux pratiques sportives pour l'ensemble des familles résidentes, notamment pour promouvoir et favoriser la pratique des sports de glisse.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer lors de la séance du 5 novembre 2021 sur la grille tarifaire des produits suivants :

- le forfait **MONTAGNE POUR TOUS** (5-18 ans) pour l'accès annuel aux domaines skiabiles de la Vallée de Chamonix et aux sites d'excursion. **Prix public 80 euros (79€ en 2020/2021)**
- le forfait **PASS SCOLAIRE** (5-18 ans) pour l'accès annuel aux domaines skiabiles de la Vallée de Chamonix et du Pays du Mont-blanc, **Prix public 100 euros (99€ en 2020/2021)**
- le forfait **GENERATION MONTAGNE** (19-25 ans) à l'adresse des étudiants et apprentis. pour l'accès annuel aux domaines skiabiles et aux sites de montagne de la Vallée. **Prix public 240 euros (239€ en 2020/2021)**

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Avoir moins de 18 ans pour les forfaits « Montagne pour Tous » et « Pass Scolaire »
- Etre étudiant ou apprenti pour le forfait « Génération Montagne »
- Avoir un des deux parents résidents sur le territoire de la CCVCMB.

Le Lycée Frison-Roche de Chamonix Mont-Blanc accueille des élèves en section bi qualification montagne et ski. Ces élèves ont besoin, dans le cadre de leur formation, d'accéder aux domaines skiabiles.

Depuis l'année scolaire 2019-2020 le dispositif prévoit l'accès à ce dispositif pour ces élèves, car tous ne sont pas résidents du territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ou du Pays du Mont-Blanc.

Il est donc proposé au bureau exécutif de renouveler la possibilité aux élèves inscrits en section bi qualification montagne et ski du Lycée Frison Roche, de bénéficier de ce dispositif dans les mêmes conditions financières.

Afin d'obtenir leur forfait, les élèves devront présenter une carte scolaire valide et acquitter leur participation aux Caisses du Centre Sportif Richard Bozon.

Jérémy Vallas s'interroge sur l'absence de jeunes de la Vallée dans les sections biquilification, en conséquence la collectivité donne un accès privilégié à des jeunes qui n'habitent pas dans la vallée. Éric Fournier souhaite une discussion sur les objectifs à atteindre pour accéder aux sections biquilification. En revanche, cette discussion doit avoir lieu entre l'Education Nationale et la Région, autorités compétentes. Ces sections fonctionnent avec un budget réduit. Il semble donc cohérent de suivre cette proposition en attendant les différentes discussions ainsi que le projet de tour T2 permettant d'agrandir l'internat. Il estime souhaitable qu'un échange ait lieu avec la Région et le Département pour évoquer le fonctionnement de cette section dont il convient de ne pas compromettre l'avenir. Aurélie Beaufour précise qu'il s'agit d'un coût, pour la collectivité, de 48 euros par élève de la section.

Le Conseil Communautaire,

A la majorité des suffrages exprimés :

Vote contre : Jérémy Vallas

- **VALIDE** les tarifs 2021/2022
- **VALIDE** l'extension du dispositif aux élèves inscrits en section bi qualification montagne et ski du Lycée Frison Roche pour la saison 2021/2022, dans les conditions d'accès décrites ci-dessus, et sur la base de la liste fournie par l'établissement scolaire
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce en rapport avec ce dossier.

12. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des :

Décisions prises par le bureau exécutif en date du 16 septembre 2021 en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la **délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020**, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

- **Espaces Naturels** : Demande de subvention au CD 74 concernant les études : valorisation et interprétations paysagères du Col des Montets, plan de sensibilisation et stratégie pastorale et information sur les prestataires pour les offres, Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une aide du Conseil Départemental de la Haute Savoie de :6 844 € HT concernant la réalisation de la Stratégie pastorale du territoire, représentant 80 % du montant HT total de l'étude ;17 520 € HT concernant la réalisation du Plan de Sensibilisation du territoire, représentant 80 % du montant HT total de l'étude ; 31 159 € HT concernant la réalisation de l'étude de valorisation et d'interprétations paysagères du col des Montets, représentant 80 % du montant HT total de l'étude. Soit un total sur de 55 523 € et approuve la part d'autofinancement à charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix dans la limite des montants précisés ci-dessus et sous réserve de leur inscription au Budget de la Collectivité,
- **Marchés Publics** : Attribution de marché – Travaux de réhabilitation du réseau EU départementale D1506 à Vallorcine par chemisage. Le Bureau Exécutif, à l'unanimité : retient la Société REHACANA mieux disante, pour un montant de 107 890,00 € H.T., et autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant, les crédits nécessaires à l'opération étant disponibles sur le budget 2021.
- **Marchés Publics** : Attribution de marchés à bon de commande – Maîtrise d'œuvre bâtiments neufs. Le Bureau Exécutif, à l'unanimité : retient les trois cabinets de Maîtrise d'œuvre sus visés et autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants
- **Marchés Publics** : Attribution de marchés à bon de commande – Maîtrise d'œuvre réhabilitation de bâtiments. Le Bureau Exécutif, à l'unanimité : retient les trois cabinets de Maîtrise d'œuvre sus visés et autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants

Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire par délibération

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la **délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020**, notamment celle autorisant la délégation dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

Date de la décision	N° de la Décision	Numéro du marché	Objet du marché	Candidat retenu	Montant du marché
01.10.2021	MP1167/2021	21C00005	Attribution du marché – Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances	Cabinet ANTOINE	9 000 € HT

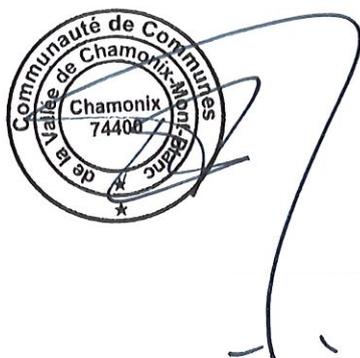
01.10.2021	MP1168/2021	-	Assistance technique environnementale par un écologue pour intégration écologique des travaux de la route forestière Châtelard-Col de Voza	EPODE	37 350 € HT
01.10.2021	MP1170/2021	Avenant 01 au marché 20C00021	Réhabilitation et chemisage du réseau EU Route du Tacul à Vallordine	Barriquand Mariaz Frères	89 587 € HT

Fait à Chamonix, le 25 novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Président,
Eric FOURNIER

La Secrétaire de séance,
Mary FERRARO



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official seal.